



Conseil économique et social

Distr. générale
16 août 2022
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-24 juillet 2023

Session d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 25 juillet 2022, à 10 heures

Présidence provisoire : M. Kelapile (Botswana)

Présidence : M^{me} Stoeva (Bulgarie)

Sommaire

Ouverture de la session

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la session

1. **Le président provisoire**, déclarant ouverte la session 2022 du Conseil économique et social, dit que le rôle du Conseil était devenu encore plus essentiel dans la résolution des problèmes mondiaux de plus en plus nombreux auxquels la communauté internationale fait face. À moins de huit ans de l'échéance de 2030, il est évident que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable devaient continuer d'être le cadre directeur des actions du Conseil. Ce message clairement ressorti des différents débats, forums et réunions du Conseil, y compris lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

2. Tout au long de sa présidence, les travaux du Conseil ont été axés sur le thème principal de la session de 2022 de celui-ci et du forum politique de haut niveau : reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme 2030. Il a également convoqué des réunions du Conseil dont les thèmes ont porté sur ses huit grandes priorités, à savoir : un relèvement rapide de la pandémie ; l'équité vaccinale ; une marge de manœuvre budgétaire ; les inégalités ; le relèvement postconflit ; la science, la technologie et l'innovation ; la crise climatique et la perte de biodiversité ; l'inclusion et les partenariats ; la participation des jeunes.

3. Pendant sa présidence, le Conseil a appliqué plusieurs décisions contenues dans des résolutions de l'Assemblée générale visant à renforcer le Conseil et le forum politique de haut niveau. Les principaux résultats de l'examen des travaux du Conseil permettront à celui-ci de s'acquitter plus efficacement des mandats que lui confère la Charte, tout en renforçant son soutien à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la riposte et au relèvement face à la COVID-19, tout en apportant une réponse aux principaux problèmes auxquels le monde fait face. Grâce à cet examen, le Conseil a désormais un nouveau débat consacré aux questions de coordination, qui lui permet de se concentrer à nouveau sur le mandat que lui confie la Charte du Conseil en ce qui concerne ces questions. Ce débat et un forum des partenariats revitalisé ont généré de nouvelles idées et des propositions politiques visant à orienter et à inspirer les travaux des organes subsidiaires du Conseil. Le débat consacré aux questions de coordination met en évidence le rôle de coordination intégral du Conseil et montre à quel point la coordination est essentielle pour tirer parti des efforts qu'il déploie pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

4. La procédure d'examen a également permis d'en apprendre davantage sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil et sur la manière dont ils pourront aider celui-ci à remplir l'important mandat que lui confère la Charte. En particulier, dans sa décision 2022/334, le Conseil a invité la présidence et le Bureau du Conseil, les présidences et les bureaux des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil, tous les États Membres et le Secrétariat à appliquer les recommandations finales. Ce sera un pas important vers la mise à disposition, au profit du Conseil et des États Membres, d'outils permettant de prendre des mesures transformatrices en vue de l'accélération de la réalisation des objectifs.

5. Le forum des partenariats revitalisé, qui s'est tenu en février 2022, a réuni les pouvoirs publics et un large éventail de parties prenantes, notamment des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations internationales, des parlementaires, des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des représentants du secteur privé, des représentants de la société civile, des scientifiques, des universitaires, des femmes, des jeunes entre autres, afin d'échanger au sujet des attentes et des priorités concernant le prochain cycle de travaux du Conseil et le forum politique de haut niveau.

6. La réunion revitalisée sur le passage de la phase des secours aux activités de développement a permis au Conseil de traiter des situations de conflit, d'après-conflit et d'urgence humanitaire, Haïti, le Soudan du Sud et la région du Sahel faisant l'objet d'une attention particulière, et a rendu possibles des débats approfondis qui ont éclairé et orienté la coordination au niveau des pays et suscité de meilleurs résultats dans les pays touchés. La réunion a également permis au Conseil de se pencher sur des problèmes touchant à la fois le développement, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix, et des parties prenantes clés, comme le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti et la Commission de consolidation de la paix, y ont pris part. Le Conseil a également abordé la question des problèmes actuels liés à l'insécurité alimentaire, au risque de famine et aux déplacements.

7. Pour renforcer la collaboration et la coopération, il a organisé des réunions conjointes avec la présidence de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Il a également entretenu d'excellentes relations de travail avec la présidence de l'Assemblée générale et le Secrétaire général en ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au renforcement du Conseil et l'application des recommandations relatives aux travaux de celui-ci, qui

sont formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». Il a également participé aux réunions du Conseil de sécurité traitant de questions pertinentes pour les travaux du Conseil. Le Conseil continue à coopérer de manière active avec d'autres organes et organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes actuels auxquels la communauté internationale fait face.

8. Il a convoqué des réunions pour appeler l'attention des États Membres sur les conclusions de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et leurs implications pour le Programme 2030 (en décembre 2021) ; la gestion des ressources naturelles, les sociétés pacifiques et le développement durable (en mars 2022) ; la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (en avril 2022). Il espère que le Conseil et ses organes subsidiaires, ainsi que le forum politique de haut niveau, continueront à mettre en avant les synergies entre l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme 2030, et qu'ils intégreront la question des changements climatiques dans leurs réunions, soutenant ainsi les efforts plus larges visant à mettre fin à la crise climatique.

9. En 2022, le débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles de développement a souligné l'importance de la coopération internationale et de la solidarité mondiale pour trouver une solution aux problèmes mondiaux contemporains et sauver les objectifs de développement durable. Ce débat a montré la valeur ajoutée qu'offre le renforcement de la coordination et une stratégie applicable à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Vu le rôle important du débat en tant que plateforme de responsabilisation pour le système des Nations Unies pour le développement, il accueille avec satisfaction le fait que le Conseil a récemment adopté un projet de résolution visant à assurer l'application des textes qui en sont issus.

10. Le débat consacré aux affaires humanitaires, avec son approche inclusive et innovante, a mis en lumière le travail important réalisé par les acteurs humanitaires en ces temps difficiles. Ce débat a souligné l'urgence de tirer les leçons du relèvement après la pandémie et de prendre des mesures y relatives, de renforcer le respect du droit international humanitaire, de comprendre les conséquences humanitaires de la crise climatique et de se préparer à ces conséquences.

11. Dans le document issu du forum du Conseil sur le suivi du financement du développement, établi sous la

direction des représentants permanents de la Grenade et de l'Islande et adopté par consensus, on indique la solution pour les questions qui nécessitent un élan politique au plus haut niveau. Il s'agit notamment de l'examen par les États Membres des utilisations potentielles de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement, tant pour le droit au financement à des conditions concessionnelles que pour l'allègement de la dette. Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable a également permis à diverses parties prenantes de promouvoir le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la réalisation des objectifs.

12. Au cours de sa présidence, le Conseil a continué à se faire le champion des questions intéressant les pays en situation particulière, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays d'Afrique, en leur offrant une plateforme pour mettre en commun leurs expériences et leurs problèmes de développement. Il s'est également engagé en faveur des besoins spéciaux dans son rôle de président du Groupe des pays en développement sans littoral. Le Conseil a pris une part active aux discussions sur les politiques relatives aux pays en situation spéciale, aux examens des programmes d'action consacrés à ces groupes de pays et au lancement des programmes appelés à les remplacer, y compris les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2023, de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral en 2024 et de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2024. Compte tenu des nombreuses difficultés avec lesquelles ces groupes de pays, ainsi que les pays d'Afrique, sont aux prises, il soutient sans réserve toutes les initiatives visant à répondre à leurs besoins particuliers et appelle à un renforcement de la coopération internationale, de la solidarité mondiale et des partenariats visant à apporter une solution à leurs problèmes de développement et à faciliter leur relèvement inclusif et durable.

13. Conformément à ses priorités que sont l'inclusivité et les partenariats, il a fait participer les jeunes du monde entier aux efforts du Conseil pour la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum de la jeunesse organisé par celui-ci. Les jeunes ont saisi cette occasion pour mettre au défi la communauté internationale non seulement de réexaminer ses hypothèses, de réimaginer l'avenir et de

s'employer à trouver des solutions, mais aussi de leur donner une place à la table des décisions.

14. Afin de promouvoir la participation de la société civile aux travaux du Conseil, notamment au forum politique de haut niveau, il a engagé de longues consultations avec les coprésidents du mécanisme de coordination des grands groupes et autres parties prenantes. Le Conseil a également obtenu un financement des gouvernements estonien, allemand et suisse pour la facilitation de la participation en personne des grands groupes et des autres parties prenantes au forum de 2022. Pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, le Gouvernement néo-zélandais a fourni une interprétation internationale en langue des signes pour la plupart des sessions du forum.

15. Au cours de sa présidence, il a encore amélioré la visibilité, l'efficacité et le caractère inclusif du forum politique de haut niveau et a maximisé la valeur des examens nationaux volontaires en permettant des discussions interactives raisonnables avec les pays qui les présentent. Le fait que la déclaration ministérielle publiée à l'issue du forum et du débat de haut niveau a été adoptée par consensus est une grande réussite. Dans cette déclaration, on réaffirme avec force l'engagement en faveur du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, qui doivent servir de guide pour sortir de la crise.

16. La session 2023 du Conseil sera cruciale, car le forum politique de haut niveau se réunira à la fois sous les auspices du Conseil et sous les auspices de l'Assemblée générale. Cependant, il a toute confiance dans les capacités du futur président.

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

17. **Le Président provisoire** dit qu'en vertu du principe du roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, c'est au Groupe des États d'Europe orientale qu'il revient de proposer un candidat à la présidence. Il considère donc que le Conseil souhaite élire à la présidence du Conseil M^{me} Stoeva (Bulgarie), dont la candidature a été proposée par les États susmentionnés.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. *M^{me} Stoeva (Bulgarie) est élue Présidente par acclamation.*

20. *M^{me} Stoeva (Bulgarie) prend la présidence.*

21. **La Présidente** dit que trois candidats ont été désignés pour pourvoir les postes vacants de Vice-Présidents du Conseil parmi les États d'Afrique, les États d'Asie et du Pacifique et les États d'Europe

occidentale et autres États. Elle considère que le Conseil souhaite élire les candidats proposés par ces groupes régionaux.

22. *Il en est ainsi décidé.*

23. *M. Chimbindi (Zimbabwe), M. Nasir (Indonésie) et M. Massari (Italie) sont élus Vice-Présidents par acclamation.*

24. La Présidente indique que deux candidatures ont été reçues pour le poste de Vice-Président(e) parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle invite le Conseil à élire l'un(e) des deux candidats au poste de Vice-Président(e) au scrutin secret, conformément aux articles 68 et 69 du règlement intérieur du Conseil.

25. *Sur l'invitation de la Présidente, M. Driessens (Belgique) et M. Badubi (Botswana) assument les fonctions de scrutateur.*

26. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés :	51
Nombre de bulletins valables :	51
Nombre de votants :	51
Majorité requise :	26
Nombre de voix obtenues :	
M ^{me} Narváez Ojeda (Chili)	30
M. Fuller (Belize)	21

27. *Ayant obtenu la majorité requise, M^{me} Narváez Ojeda (Chili) a été élue Vice-Présidente du Conseil.*

28. **La Présidente** dit que l'année à venir sera particulièrement difficile pour le monde. Alors que la communauté internationale continue de se relever de la COVID-19, elle espère qu'il sera possible d'inverser les effets dévastateurs de la pandémie sur certains des objectifs de développement durable. Cependant, il est clair que la pandémie n'est pas terminée et qu'elle continue à avoir des répercussions considérables sur de nombreux pays et à submerger leurs systèmes de santé et de protection sociale, annulant ainsi des années de progrès en matière de développement. Par ailleurs, la guerre en Ukraine a déclenché une insécurité alimentaire de grande envergure, des pénuries d'énergie et des crises financières.

29. Dans ce contexte, sa première priorité en tant que nouvelle Présidente sera de veiller à ce que le Conseil et le forum politique de haut niveau fournissent des orientations politiques solides, fondées sur des données probantes, innovantes et pratiques afin de limiter les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les objectifs et d'y remédier. À l'heure actuelle, seuls 50 %

des pays ont des plans pour se remettre des effets dévastateurs de la pandémie sur l'éducation. Il faut déployer des efforts beaucoup plus ambitieux pour réformer et renforcer les systèmes de protection sociale et de santé afin de ne laisser personne de côté. De nombreux investissements issus des plans de relance n'ont pas été efficacement orientés vers la réalisation des objectifs. Des politiques de relèvement cohérentes doivent tenir compte de toutes les dimensions et de tous les liens entre les objectifs, permettant de relancer une croissance inclusive, de renforcer les capacités productives et de faire face aux trois crises planétaires que sont les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité. Le prochain forum politique de haut niveau sera consacré à la poursuite d'un relèvement s'inspirant des objectifs de développement durable. Cette question devrait également être abordée dans les débats et les forums du Conseil.

30. Sa deuxième priorité sera d'aider à combler la « grande fracture financière » énoncée dans le « *Financing for Sustainable Development Report 2022* ». Cette fracture a fortement réduit la capacité de nombreux pays en développement à se relever de la pandémie et à investir dans la relance et le développement social. Ces pays ne sont pas en mesure de financer les investissements nécessaires. La dette de certains des pays les plus pauvres a désormais atteint des niveaux critiques. La guerre en Ukraine et le resserrement brutal des conditions financières mondiales ont encore aggravé les problèmes d'endettement. Des solutions visant à faciliter une résolution efficace et équitable de la crise de la dette doivent être envisagées sans plus tarder. Si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, notamment en augmentant les financements abordables à long terme et en actualisant l'architecture financière internationale pour tenir compte de l'évolution du paysage mondial, la lutte contre la pauvreté et les inégalités pourrait être retardée d'une génération entière, ce qui constituerait une grave menace pour la réalisation des objectifs.

31. Le Conseil s'appuiera sur les textes ambitieux issus de son septième forum sur le suivi du financement du développement pour réaliser de nouveaux progrès dans la résolution de ces questions. Il profitera également du prochain Forum pour la coopération en matière de développement, qui se tiendra en mars 2023, pour promouvoir les politiques et les pratiques relatives à la coopération au service du développement tenant compte des risques, afin de gérer la reprise immédiate et les risques à long terme. Elle compte travailler avec les coprésidents du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable

pour faire en sorte que celui-ci, ainsi que le forum politique de haut niveau, puissent aider les pays les plus pauvres à mieux se servir de la science et de la technologie pour surmonter les crises et s'engager dans la réalisation des objectifs.

32. Sa troisième priorité sera de veiller à ce que le forum politique de haut niveau qui se tiendra en juillet 2023 ouvre la voie à un sommet organisé au mois de septembre, qui sera consacré à la mise en œuvre du Programme 2030, que tous les États Membres s'approprient et auquel participeront toutes les parties prenantes. Toutes les occasions devraient être saisies pour donner une impulsion à ce sommet et raviver la passion qui a caractérisé l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs. Le sommet devrait mobiliser les pays et tous les acteurs pour qu'ils adoptent de nouvelles stratégies, politiques et actions d'avant-garde afin de revenir à une trajectoire qui mène vers la réalisation des objectifs. La déclaration ministérielle adoptée quelques jours auparavant appelle à une préparation ambitieuse du sommet.

33. Sa quatrième priorité sera de s'appuyer sur le succès du débat consacré aux affaires humanitaires pour soutenir et renforcer l'action de l'ONU et de ses partenaires humanitaires face aux profonds défis humanitaires auxquels la communauté internationale fait face. Cette dernière doit apporter une réponse urgente à l'insécurité alimentaire croissante et prévenir la famine, et la Présidente a l'intention de s'appuyer sur la réunion sur le passage de la phase des secours aux activités de développement, qui s'est tenue pendant l'édition 2022 du débat consacré aux affaires humanitaires, pour continuer de trouver des solutions aux difficultés qui subsistent. Elle a également voulu renforcer l'importance du respect du droit international humanitaire dans les conflits armés, car le non-respect de ce droit entraîne la souffrance des civils et la perte de la vie de ceux qui ont vraiment besoin de l'aide et de la protection de la communauté internationale.

34. Au cours de sa présidence, elle continuera à faire ce qui suit : se concentrer sur le rôle important des intervenants humanitaires, notamment en soutenant et en renforçant les organisations locales, y compris les organisations de femmes, et en reconnaissant pleinement le caractère disproportionné des effets de la crise humanitaire sur les femmes et les enfants ; soutenir la communauté humanitaire dans ses efforts visant à placer les personnes au centre de l'intervention humanitaire et veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne toutes les personnes qui en ont besoin, où qu'elles se trouvent, conformément aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance ; rendre opérationnel le renforcement

de la collaboration dans l'ensemble des opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix afin de maximiser les retombées pour les personnes touchées, de renforcer la résilience et de s'attaquer aux causes profondes des besoins humanitaires ; contribuer à l'action menée pour trouver une solution à la crise des changements climatiques et à l'ambition y relative. Elle s'attachera tout particulièrement à améliorer les travaux du Conseil en matière de consolidation de la paix et les échanges de celui-ci avec la Commission de consolidation de la paix. Elle a également pour objectif de renforcer les liens que le Conseil entretient avec son Groupe consultatif ad hoc sur Haïti et le suivi du Conseil de la suite donnée à la résolution sur la région du Sahel.

35. Sa cinquième priorité sera d'assurer le suivi de la suite donnée aux recommandations que le Secrétaire général a formulées à l'intention du Conseil dans son rapport intitulé « Notre Programme commun ». Le Président de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale a demandé au Conseil de faire appliquer davantage les recommandations relatives à la convocation d'un sommet semestriel entre le Conseil, le Groupe des Vingt, les institutions financières internationales et le Secrétaire général, pour une économie durable, inclusive et résiliente. Le Conseil réfléchira à tous les aspects de ce sommet, y compris aux moyens de le rendre pleinement inclusif. Le Conseil examinera également s'il est toujours nécessaire de réévaluer le rôle de la Commission de la condition de la femme par rapport aux autres organismes intergouvernementaux. Le Conseil devait également réfléchir à la manière de garantir un engagement plus significatif, plus diversifié et plus efficace des jeunes dans ses travaux, en s'appuyant sur son forum de la jeunesse.

36. Sa sixième priorité sera d'ouvrir davantage la porte du Conseil non seulement aux jeunes, mais aussi à la société civile et à toutes les parties prenantes. Elle a l'intention de le faire dans toutes les réunions. Elle renforcera également la coopération du forum politique de haut niveau avec les grands groupes et les autres parties prenantes. Néanmoins, elle augmentera le temps consacré aux États Membres et aux parties prenantes pendant le forum en limitant le nombre d'intervenants.

37. Enfin, sa septième priorité est d'appliquer les recommandations adoptées par l'Assemblée générale en juin 2021 pour la réforme des travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau. Des progrès ont déjà été réalisés à cet égard en janvier 2022, avec la tenue d'un débat consacré aux questions de coordination et d'un forum de partenariat très réussis. Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement a donné des orientations claires au système des Nations Unies pour

le développement pour la fourniture d'un appui plus intégré et plus efficace aux pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030. Une première réunion de transition a également été organisée avec succès pour l'amélioration de la cohérence de l'action des entités des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'édification de sociétés pacifiques et inclusives. En collaboration avec le Bureau, elle continuera à mettre en œuvre ces réformes et d'autres demandées par l'Assemblée générale. Elle s'efforcera également de faire appliquer les recommandations issues de l'examen des travaux des organes subsidiaires. Ces mesures pourraient véritablement améliorer les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, et leur donner plus de poids. Le Conseil et le forum politique de haut niveau devraient mener leurs travaux de manière à donner corps à la notion de multilatéralisme inclusif, efficace et en réseau.

38. Son objectif est de veiller à ce que les débats politiques et les textes issus du forum politique de haut niveau et du Conseil aient une incidence positive sur la vie des personnes, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, au niveau des pays. Le Conseil est particulièrement bien placé pour le faire, puisqu'il supervise la contribution du système des Nations Unies pour le développement à la mise en œuvre du Programme 2030, oriente l'action humanitaire et coordonne les institutions spécialisées. Ce travail pourrait aider les pays dans les efforts qu'ils déploient pour surmonter les crises avec lesquelles leurs sociétés sont aux prises et contribuer à rendre le monde meilleur.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2023/1 ; E/2023/L.1)

39. **La Présidente** dit qu'elle considère que le Conseil souhaite approuver l'ordre du jour provisoire pour 2023, publié sous la cote E/2023/1.

40. *Il en est ainsi décidé.*

41. *L'ordre du jour provisoire de la session de 2023 du Conseil est adopté.*

Projet de résolution E/2023/L.1 : Organisation des travaux de la session de 2023 du Conseil économique et social

42. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget du programme. Il a été établi conformément aux dispositions des résolutions 72/305 et 75/290 de l'Assemblée générale, compte étant tenu des dates recommandées par le Conseil dans sa décision 2022/343, adoptée le 21 juillet 2022. En outre,

le Conseil a adopté la décision 2022/351, dans laquelle il recommande d'allouer une journée supplémentaire au forum de la jeunesse en 2023 et de le tenir du 18 au 20 avril 2023. Le projet de résolution contient une révision orale visant à modifier les dates du forum dans ce sens. Elle croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution, tel que révisé oralement.

43. *Il en est ainsi décidé.*

44. *Le projet de résolution E/2023/L.1 est adopté.*

45. **M. Koba** (Indonésie) dit que la session de 2023 sera particulièrement importante pour le Conseil. Dans un contexte d'incertitudes et de défis mondiaux persistants dus à la pandémie de COVID-19, de tensions régionales accrues et d'urgences climatiques, la délégation indonésienne est prête à soutenir toutes les initiatives visant à renforcer le multilatéralisme et les partenariats entre les principales parties prenantes, tout en cherchant à éviter les chevauchements et le cloisonnements. Il est essentiel que le Conseil contribue fortement aux efforts de relèvement de la communauté internationale, en particulier dans des domaines tels que la préparation aux pandémies, la fourniture d'une couverture sanitaire universelle, la sécurité alimentaire, la crise énergétique et la réduction du déficit de financement du développement.

46. **M^{me} Nyagura** (Zimbabwe) dit qu'il importe que les pays continuent à travailler ensemble dans un esprit de multilatéralisme et de solidarité afin que le Conseil puisse apporter une contribution positive à l'action de l'ONU. Les membres du Conseil devraient se concentrer sur ce qui a bien fonctionné pour assurer le succès de la session 2023. Le Programme 2030 est resté le fil conducteur vers une voie durable et résiliente où personne n'est laissé de côté.

47. **M^{me} Narváez Ojeda** (Chili) dit que la délégation chilienne est pleinement consciente des problèmes avec lesquels le monde est aux prises et qu'elle est prête à jouer son rôle en tant que nouveau membre du Bureau.

48. **La Présidente**, abordant la question de la disposition des places pour les délégations, dit qu'elle propose, comme par le passé, que l'on procède à un tirage au sort pour désigner la délégation qui occupera le premier siège.

49. *Il en est ainsi décidé.*

50. *À la suite du tirage au sort, la délégation afghane est choisie pour occuper le premier siège.*

La séance est levée à 11 heures.